
RAPPORT ANNUEL 2012-2013
INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Rapport d'activités | 3 |
| Rapport de la direction | 5 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 7 |
| Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – Bilan | 8 |
| Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – Résultats et déficit cumulé | 9 |
| Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – Flux de trésorerie | 10 |
| Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – Notes complémentaires | 11 |

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS

En octobre 2012, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a transféré des actifs dans Desjardins-Innovatech S.E.C. et en contrepartie elle a obtenu 27 591 832 parts dans la société en commandite. Les actifs transférés étaient d'une valeur de 20 150 000 \$, et ils se composent du portefeuille de placements.

En vertu de cette transaction, Desjardins-Innovatech S.E.C. conserve la mission d'Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et son autonomie d'intervention. Du côté de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, elle ne détient plus que des parts dans Desjardins-Innovatech S.E.C.

Pour le présent exercice, l'encaisse de la Société s'établit à 1 467 341 \$. Par ailleurs, pour la même période, la Société a enregistré une perte de 3 367 551 \$.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

GESTION

Le conseil d'administration de la Société compte cinq (5) membres.

Au 31 mars 2013, le conseil d'administration d'Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches était composé des personnes suivantes :

M^c Pierre B. Lafrenière, président du conseil

Premier vice-président au financement des comptes majeurs et aux mandats, Investissement Québec

M^{me} Sylvie Pinsonnault, administratrice

Vice-présidente aux fonds d'investissement, à l'immigration d'affaires et aux mesures fiscales, Investissement Québec

M^{me} Sylvie Chagnon, administratrice

Vice-présidente au crédit et à la gestion des risques, Investissement Québec

M^{me} Jocelyne Marquis, administratrice

Directrice principale, développement des affaires, partenaires institutionnels, Investissement Québec

M^{me} Danielle Vivier, administratrice

Directrice du développement durable et de l'évaluation de la performance, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de compte appropriée.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



M^e Pierre B. Lafrenière
Président du conseil d'administration



Mme Sylvie Pinonnault
Administrateur

Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches

États financiers

Au 31 mars 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministre des Finances et de l'Économie

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, l'état des résultats et du déficit cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

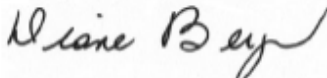
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec par intérim,

 , CPA AUDITRICE, CA

Diane Bergeron, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 19 juillet 2013

Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches

Bilan

Au 31 mars 2013

| | 2013 | 2012 |
|---|----------------------|----------------------|
| ACTIF | | |
| Encaisse | 1 467 341 \$ | 13 987 572 \$ |
| Créances (note 4) | 6 142 | 69 803 |
| Effet à recevoir (note 5) | 8 004 653 | - |
| Frais payés d'avance | 25 446 | 20 810 |
| Placements - billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (note 6) | - | 5 658 453 |
| Placements (note 7) | 19 913 604 | 13 269 014 |
| Immobilisations corporelles (note 8) | - | 5 802 |
| | 29 417 186 \$ | 33 011 454 \$ |
| PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | | |
| Passif | | |
| Charges à payer et frais courus | 5 004 | 231 721 |
| | 5 004 | 231 721 |
| Avoir de l'actionnaire | | |
| Capital-actions (note 9) | 126 783 096 | 126 783 096 |
| Déficit cumulé | (97 370 914) | (94 003 363) |
| | 29 412 182 | 32 779 733 |
| | 29 417 186 \$ | 33 011 454 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Pierre-B. Lafrenière
Président du conseil
d'administration



Sylvie Pinonnault
Administrateur

Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches

Résultats et déficit cumulé

De l'exercice clos le 31 mars 2013

| | 2013 | 2012 |
|--|------------------------|------------------------|
| Produits | | |
| Produits des placements | - \$ | 186 634 \$ |
| Intérêts sur dépôts à vue | 151 356 | 213 536 |
| Honoraires de gestion et autres revenus | - | 23 536 |
| Gains matérialisés sur disposition de placements | - | 57 511 |
| Plus-values non matérialisées sur les placements BTAA | - | 281 894 |
| Gains sur disposition d'immobilisations corporelles | - | 3 395 |
| | 151 356 | 766 506 |
| Charges de fonctionnement | | |
| Traitements et avantages sociaux | 71 077 | 425 871 |
| Services professionnels et contractuels | 53 300 | 40 621 |
| Loyers | 10 922 | 51 171 |
| Déplacements et développement des affaires | 9 512 | 23 280 |
| Frais de bureau | 31 941 | 57 737 |
| Communications | 645 | 6 118 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 5 802 | 6 414 |
| | 183 199 | 611 212 |
| Autres charges | | |
| Créances douteuses | - | 200 435 |
| Pertes matérialisées sur disposition de placements | 2 895 977 | - |
| (Gain) perte de change net (te) | 12 209 | (23 490) |
| Moins-values nettes non matérialisées sur les placements | 427 522 | 7 308 965 |
| | 3 335 708 | 7 485 910 |
| PERTE NETTE | (3 367 551) | (7 330 616) |
| DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT | (94 003 363) | (86 672 747) |
| DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN | (97 370 914) \$ | (94 003 363) \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches

Flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2013

| | 2013 | 2012 |
|--|------------------|-------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Perte nette | (3 367 551) \$ | (7 330 616) \$ |
| Pertes matérialisées (gains matérialisés) sur disposition de placements | 2 895 977 | (57 511) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 5 802 | 6 414 |
| Gain (perte) de change net(te) | - | (17 974) |
| Plus-values non matérialisées sur les placements BTAA | - | (281 894) |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | - | (3 395) |
| Moins-values non matérialisées sur les placements | 427 522 | 7 308 965 |
| Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation : | | |
| Créances | 63 661 | 22 752 |
| Frais payés d'avance | (4 636) | 10 390 |
| Charges à payer et frais courus | (226 717) | 181 467 |
| | (205 942) | (161 402) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Acquisition de placements | (20 150 100) | (805 845) |
| Recouvrement de débiteurs, prêts, contributions remboursables et avances | - | 356 573 |
| Produit de disposition de placements | 7 835 811 | 1 841 842 |
| Produit de disposition d'immobilisations corporelles | - | 5 325 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | (1 479) |
| | (12 314 289) | 1 396 416 |
| Augmentation (diminution) nette de l'encaisse | (12 520 231) | 1 235 014 |
| Encaisse au début | 13 987 572 | 12 752 558 |
| Encaisse à la fin | 1 467 341 | 13 987 572 |
| Intérêts reçus | 160 664 \$ | 221 736 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993, et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches (RLRQ, chapitre S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme une société de placement, au sens de la note d'orientation 18 (NOC-18) - Société de placement du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), plus précisément comme un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance. La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

Suite au budget du gouvernement du Québec présenté le 20 mars 2012, il a été décidé que la Société sera reconvertie en société de capital mixte public-privé, en partenariat avec Capital régional et coopératif Desjardins. Conformément à cette décision, la Société a disposé au cours de l'exercice de la totalité de son portefeuille d'investissement à Desjardins-Innovatech S.E.C. Au 31 mars 2013, la Société ne détient aucun autre investissement qu'une participation dans Desjardins-Innovatech S.E.C.

2. Principales méthodes comptables

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice, ainsi que sur la présentation de divers renseignements connexes. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers de l'exercice futur concerné.

Conversion de devises

Les éléments d'actif ou de passif monétaire sont convertis au cours de change à la date du bilan. Les autres éléments d'actif ou de passif sont convertis au cours d'origine. Les produits libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les gains ou pertes de change sont inclus aux résultats.

Constataion des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits en découlant sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou pertes matérialisés sur disposition de placements sont constatés à l'état des résultats au moment où ils sont réalisés.

Instruments financiers

Les instruments financiers, autres que les placements détenus par une société de placement, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'encaisse est classé dans la catégorie des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions et l'effet à recevoir a été désigné dans cette catégorie. Les créances, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, sont classés dans la catégorie des prêts et créances et les charges à payer et frais courus sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché. La juste valeur de l'encaisse, des créances et des charges à payer et frais courus est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de l'effet à recevoir est établie en tenant compte des modalités contractuelles quant à son encaissement. Ces modalités prévoient que les sommes qui seront encaissables par la Société sont sujettes à un ajustement en fonction du produit de disposition reçu par Desjardins-Innovatech S.E.C. lors de la disposition finale de chacun des placements qui lui ont été cédés par la Société en contrepartie de l'effet à recevoir. La Société encaissera, au moment de la disposition finale de ces placements, les sommes reçues par Desjardins-Innovatech S.E.C. si celles-ci s'avèrent inférieures à la juste valeur des placements à la date de référence. La Société encaissera 70 % de la plus-value sur les placements correspondants des sommes reçues par Desjardins-Innovatech S.E.C. si celles-ci s'avéraient supérieures à la juste valeur des placements correspondants à la date de référence. La juste valeur de l'effet à recevoir est donc établie en fonction de la juste valeur de chacun des placements correspondants à la date des états financiers, laquelle est établie de la manière décrite à la méthode comptable « Placements » ci-après.

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du résultat net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts sur dépôts à vue » de l'état des résultats.

Placements

En conformité avec la NOC-18, les placements sont évalués à leur juste valeur. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

a) Titres de participation

Les titres de participation contiennent des parts dans une société en commandite, des actions ordinaires et des actions privilégiées. La juste valeur des parts dans la société en commandite est basée sur les états financiers audités de cette société au 31 décembre, ajustée des opérations importantes de cette dernière pendant la période de décalage qui, à titre de société de placement, est évaluée à la juste valeur. La juste valeur des titres des actions ordinaires d'entreprises publiques cotés à une bourse reconnue est déterminée selon le cours acheteur de la bourse à la date du bilan. Lorsque les titres ne sont pas cotés à une bourse reconnue, ou lorsque exceptionnellement le cours de la bourse ne reflète pas adéquatement la juste valeur des titres, ceux-ci sont évalués selon des méthodes d'évaluation appropriées telles la référence à des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, l'analyse de ratios portant sur des entreprises comparables ou l'actualisation des flux monétaires libres, en s'appuyant sur des observations et sur des hypothèses raisonnables et en tenant compte de tous les facteurs pouvant avoir un impact significatif sur la juste valeur.

b) Débentures et prêts

La juste valeur des débentures et des prêts est déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs à un taux reflétant le niveau de risque actuel de chacun des titres. La juste valeur ainsi déterminée s'appuie sur des hypothèses raisonnables sur les flux monétaires anticipés et sur le taux actuel d'intérêt du marché pour des ententes ayant des conditions et des échéances similaires.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile prévue suivantes:

| | |
|-------------------------------------|-------|
| Équipement de bureau | 4 ans |
| Équipement et matériel informatique | 3 ans |
| Mobilier | 6 ans |

3. Modifications futures de normes comptables

Normes internationales d'information financière

Les entreprises ayant une obligation d'information du public seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards - IFRS*). Ainsi, la Société a fait le choix d'effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement. De plus, la Société a fait le choix, tel que proposé par le Conseil des normes comptables du Canada, pour les sociétés qui appliquent actuellement la NOC-18 de continuer d'appliquer les normes canadiennes actuelles de la Partie V du Manuel de l'ICCA - Comptabilité jusqu'à l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2013. Par la suite, la Société appliquera les IFRS.

4. Créances

| | 2013 | 2012 |
|---|------------|------------|
| Intérêts à recevoir sur les placements | 200 435 \$ | 200 435 \$ |
| Moins : provision pour créances douteuses | (200 435) | (200 435) |
| | - \$ | - \$ |
| Taxes à la consommation à recevoir | 4 635 \$ | - \$ |
| Autres recevables | 1 507 | 69 803 |
| | 6 142 \$ | 69 803 \$ |

5. Effet à recevoir

L'effet à recevoir résulte de la cession par la Société à Desjardins-Innovatech S.E.C. de certains placements de son portefeuille d'investissement le 25 octobre 2012 (date de référence). L'effet à recevoir ne porte pas intérêt et est encaissable au rythme de la disposition finale par Desjardins-Innovatech S.E.C. de chacun des placements composant ce portefeuille d'investissement.

Les sommes qui seront encaissables par la Société sont sujettes à un ajustement en fonction du produit de disposition reçu par Desjardins-Innovatech S.E.C. lors de la disposition finale de chacun ces placements. En conséquence, la Société encaissera au moment de ces dispositions finales :

- les sommes reçues par Desjardins-Innovatech S.E.C., si celles-ci s'avéraient inférieures à la juste valeur des placements correspondants à la date de référence;
- 70 % de la plus-value sur les placements si les sommes reçues par Desjardins-Innovatech S.E.C. si celles-ci s'avéraient supérieures à la juste valeur des placements correspondants à la date de référence.

Au 31 mars 2013, une augmentation de la valeur de l'effet à recevoir de 108 974 \$ a été comptabilisée.

6. Placements - billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Au cours de l'exercice, la Société a cédé les placements détenus dans des billets à terme adossés à des actifs. Le produit de disposition correspond à la valeur comptable de ces placements au 31 mars 2012, de sorte que cette disposition n'a engendré aucun gain ou perte aux résultats de l'exercice.

7. Placements

| | 2013 | 2012 |
|---|----------------------|----------------------|
| Actions ordinaires | | |
| Entreprises privées | - | 1 427 160 |
| Entreprises publiques | - | 7 346 055 |
| Titres convertibles en actions ordinaires | | |
| Actions privilégiées | - | 2 490 499 |
| Débiteures et prêts | - | 600 000 |
| Titres non convertibles | | |
| Actions privilégiées | - | 1 250 000 |
| Débiteures et prêts | - | 155 300 |
| Parts dans une société en commandite | | |
| Desjardins-Innovatech S.E.C. (27 591 832 parts correspondant à 19,4 % des parts émises) | 19 913 604 | - |
| | 19 913 604 \$ | 13 269 014 \$ |

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé les opérations suivantes à l'égard de ses placements :

- elle a acquis une participation dans la société en commandite Desjardins-Innovatech S.E.C. en contrepartie de 20 150 000 \$ en espèces;

- elle a cédé à Desjardins-Innovatech S.E.C. des placements en actions ordinaires, en titres convertibles en actions ordinaires et en titres non convertibles d'une juste valeur de 8 767 680 \$ en contrepartie de 872 001 \$ en espèces et d'un effet à recevoir de 7 895 679 \$ (voir note 6). Une perte matérialisée de 3 251 334 \$ a été comptabilisée à l'état des résultats au moment de la disposition.

8. Immobilisations corporelles

| | 2013 | | 2012 | |
|-------------------------------------|-------------------|----------------------|-------------|-----------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Net | Net |
| Équipement de bureau | 15 960 \$ | 15 960 \$ | - \$ | 142 \$ |
| Équipement et matériel informatique | 84 253 | 84 253 | - | 5 630 |
| Mobilier | 108 853 | 108 853 | - | 30 |
| | 209 066 \$ | 209 066 \$ | - \$ | 5 802 \$ |

9. Capital-actions

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 150 000 000 \$, lequel est divisé en 1 500 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune. Toutes les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances et de l'Économie. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, aucune nouvelle action n'a été émise.

| | 2013 | 2012 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Autorisé : | | |
| 1 500 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 100\$ chacune | | |
| Émis et payé : | | |
| 1 267 830 actions ordinaires | 126 783 096 \$ | 126 783 096 \$ |

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances et de l'Économie.

10. Gestion du capital

La Société gère son capital, lequel est composé de l'avoir des actionnaires, de manière à s'assurer que celui-ci soit suffisant pour son fonctionnement et lui permettre de réaliser ses actifs tout en maximisant le rendement pour son actionnaire unique, le gouvernement du Québec. La Société structure son capital en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités réglementaires concernant son capital.

11. Opérations entres apparentés

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Les instruments financiers qui pourraient affecter la Société à un risque de crédit se composent principalement de l'encaisse et de l'effet à recevoir. L'encaisse est détenue dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit associé à l'encaisse est minime. Le solde de l'effet à recevoir est géré et analysé périodiquement par la direction afin de détecter toute moins-value. Au 31 mars 2013, la direction estime que le risque de crédit de la Société relatif à cet actif financier est faible.

Risque de devises

La Société a investi certaines sommes en devises, soit le dollar US. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2013, les actifs libellés en dollars US (convertis en dollars canadiens) représentent 55 774 \$ (3 875 785 \$ au 31 mars 2012). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer les risques de fluctuation du taux de change.

En considérant les données citées ci-haut au 31 mars 2013 et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5 % de la devise canadienne par rapport à la devise américaine résulterait en une diminution ou une augmentation de la perte nette de l'ordre de 2 789 \$ (193 789 \$ au 31 mars 2012) relativement au risque de devise basé sur le dollar américain.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

La charge à payer est payable dans les 30 jours. Par conséquent, la direction juge qu'elle est peu exposée au risque de liquidité.

13. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent des titres de créances ayant un prix coté négocié moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

13. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment:

| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2013 |
|--------------------------|-------------|-------------|----------------------|--|
| Actifs financiers | | | | |
| Effet à recevoir | - \$ | - \$ | 8 004 653 \$ | 8 004 653 \$ |
| Placements | - | - | 19 913 604 | 19 913 604 |
| | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> | <u>27 918 257 \$</u> | <u>27 918 257 \$</u> |

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie (aucun en 2012).

| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2012 |
|---|---------------------|-------------|----------------------|--|
| Actifs financiers | | | | |
| Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) | - \$ | - \$ | 5 658 453 \$ | 5 658 453 \$ |
| Placements | 7 346 055 | - | 5 922 959 | 13 269 014 |
| | <u>7 346 055 \$</u> | <u>- \$</u> | <u>11 581 412 \$</u> | <u>18 927 467 \$</u> |

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3:

| | Effet à recevoir | Placements | 2013 Total | 2012 Placements et total |
|---|---------------------|----------------------|----------------------|-----------------------------|
| Solde au début de l'exercice | - \$ | 11 581 412 \$ | 11 581 412 \$ | 17 473 830 \$ |
| Moins-values nettes non réalisées compris au résultat net | 108 974 | (910 084) | (801 110) | (4 557 359) |
| Acquisition | 7 895 679 | 20 150 101 | 28 045 780 | 805 845 |
| Disposition | - | (10 907 825) | (10 907 825) | (2 140 904) |
| Solde à la fin de l'exercice | 8 004 653 \$ | 19 913 604 \$ | 27 918 257 \$ | 11 581 412 \$ |

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2012 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2013.